Commune De GINGSHEIM

Département du Bas-Rhin Arr. de Strasbourg - Campagne

CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 Avril 2013

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

Absents:

M. BECKER Alain **Procurations:**

M. BECKER Alain à M. Gross Dominique

Présentation et vote du Budget 2013

Le conseil Municipal vote le Budget 2013 proposé par M. le Maire, et l'arrête comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	312.994€	Dépenses	381.587€
Recettes	312.994€	Recettes	381.587€
V 7-44 2 12			

Voté à l'unanimité.

Vote des Taux d'imposition pour 2013

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2013 de maintenir une nouvelle fois l'application des taux de référence communaux de 2012 proposés par les services fiscaux et arrête ces taux comme suit :

Taxe d'habitation	16,13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,84%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,85%
CFE	21,39%

Plan de financement du bassin versant SUD

Après avoir voté par délibération en date du 24 juillet 2012 et du 02 octobre 2012 la mise en place du bassin versant SUD,

Après avoir pris connaissance des diverses offres concernant les frais d'étude et l'installation de ce bassin le 28 février 2013,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché à la Société ARTELIA, pour un montant HT de 193.300,00€.

Après avoir pris connaissance du taux des différentes subventions possibles, demandées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation du bassin de rétention versant SUD par la Sté ARTELIA
- SOLLICITE l'aide du Conseil Général.
- APPROUVE le plan financier suivant :
- 1. Subvention du Conseil Général 39%
- 2. Autofinancement à 71% Pour un montant total HT de 193.300.00-€

Bassin de rétention SUD

Vu l'importance du projet pour sécuriser le village par rapport à la fréquence d'orages violant qui provoquent des inondations dans le village,

Vu que les premières discussions n'ont pas abouti puisque M. Hartz jugeait excessive la surface de 50 ares impactée,

Vu les modifications de réduction de surfaces à 25 ares apportées au projet afin d'économiser de la surface chez Mr Hartz,

Vu le projet n° 3 tenant compte des dernières demandes de Mr Hartz, avec un surcout de l'ordre de 45.600€ et des contraintes techniques rendant les chemins agricoles difficilement praticables,

Vu l'indemnité accordée et fixée à 300€ l'are, en partenariat avec le service juridique de la chambre d'agriculture, (incluant le foncier et toutes les indemnités d'usage),

Vu l'urgence du projet,

Le Conseil municipal décide :

1/ de donner pouvoir au Maire d'entamer les démarches nécessaires, en cas de désaccord avec M. Hartz sur la vente du terrain concerné,

2/ de donner pouvoir au Maire d'avertir M. Hartz sur un délai officiel de réflexion de 1 semaine sur la base d'une vente à la Commune de Gingsheim pour le montant de 300 euros/are.

3/ Que passé ce délai, la commune engagera une procédure d'utilité publique, afin d'acquérir la parcelle. Dans ce cas le propriétaire serra indemnisé à hauteur de l'indemnité fixé par les domaines (qui est d'usage moins élevé que le prix proposé par la commune de Gingsheim).

Travaux de réfection de l'escalier arrière de l'Eglise

M. Gross revient sur les travaux de réfection à envisager pour la rénovation de l'escalier arrière de cet édifice.

Il présente aux conseillers deux devis :

- 1/ Devis RAUSCHER pour un montant HT de 1.150,00€.
- 2/ Devis NTE pour un montant HT de 935,00€

Après analyse des documents, le Conseil municipal retient et vote à l'unanimité le devis de NTE. La commande sera passée en semaine 16/2013 et le montant de la facture sera inscrit au budget 2013, à l'article 61522.

Achat de radars pédagogiques

M. Gross explique aux conseillers qu'il est important de sensibiliser les automobilistes concernant leur vitesse d'entrée dans notre commune. En effet, de plus en plus de riverains soulignent une vitesse excessive, voir même des manœuvres de conduite dangereuse aux deux points d'entrée de notre village, ainsi qu'aux abords de l'école.

La solution d'implantation de coussins berlinois n'ayant pas été retenue, il propose la mise en place de radars pédagogiques.

Il présente aux conseillers trois devis stipulant chacun 3 degrés de technicité.

Le modèle général retenu est celui avec un affichage 3 couleurs et une personnalisation (enfants, nom et logo de la commune).

- 1/ Devis ALSACE APPLICATION pour un montant HT de 6.495,00€.
- 2/ Devis ICARE pour un montant HT de 6500,00€
- 3/ Devis ELAN CITY, non retenu car ne proposant pas le modèle général retenu.

Après analyse des documents, le Conseil municipal retient et vote à 1 voix contre et 8 voix pour le devis de ALSACE APPLICATION. La commande sera passé en semaine 18/2013 et le montant de la facture sera négociée et ramenée à 6200€ HT.

Nota Bene: M. Siefert Eric quitte la table du Conseil à 21h50 et donne procuration à M. GROSS Dominique.

Installation de l'Aire de Jeux

Pour mémoire, lors du conseil municipal du 01/02/2013, la mise en place d'une aire de jeux sur le site de l'ancien minigolf avait été votée et le montant de 5000€ figé pour la préparation du budget primitif 2013 à l'article 2135.

Ce dernier étant validé, le Maire présente aux conseillers plusieurs devis, et après avoir voté à 7 voix pour et 2 voix en abstention retient le devis de la Sté SATD, pour un montant de 10.123,90€.

Une négociation sera engagée afin de réduire le coût global de cette opération.

Mme Boisseau intervient pour préciser que l'Association de la Salle des Fêtes organisera le 04 mai 2013 une soirée tartes Flambées et que les bénéfices seront intégralement reversés pour compléter l'apport de la Commune.

Une demande de subvention sera engagée auprès du Conseil Général (à hauteur du taux modulé de 39%) sous réserve que le projet ait été enregistré dans le cadre du contrat de territoire actuellement en vigueur.

Point divers

1/ Le Maire présente aux membres du CCAS les propositions budgétaires du CCAS pour l'année 2013 et après avoir délibéré à l'unanimité, vote et arrête les montants suivants :

Section de Fonctionnement : Section d'Investissement :

Dépenses : 155€ Dépenses : -Recettes : 155€ Recettes : -

2/ Concernant le dossier éolien, Catherine Boisseau indique que la date de la réunion de travail vient d'être arrêté au 29/04/2013. En charge de ce dossier, elle présentera donc le Power Point diffusé en interne lors du CM du 28/11/2012 et nous tiendra rapidement au courant des conclusions de cette réunion.

Elle informe également les conseillers que la prochaine réunion de COM COM se tiendra le 30/05/2013 et que depuis l'installation de la Maison du Pays de la Zorn, les diverses équipes communales se chargent à tour de rôle de la logistique de ces réunions. A ce titre, elle propose que Gingsheim effectue également cette tâche et sollicite la présence de ses collaborateurs à la réunion du 30/05/2013.

Le Maire clôture la séance à 00h15.

Registre de Conseil Municipal du 11 Avril 2013 Rendu exécutoire le 15 avril 2013 Suite à l'affichage et à la diffusion le 02 mai 2013 Et la transmission en préfecture le 16 avril 2013.

Le Maire Dominique Gross